Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260612-DEL_2026_05_01-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2026-05-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 27
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JEZEQUEL Audrey

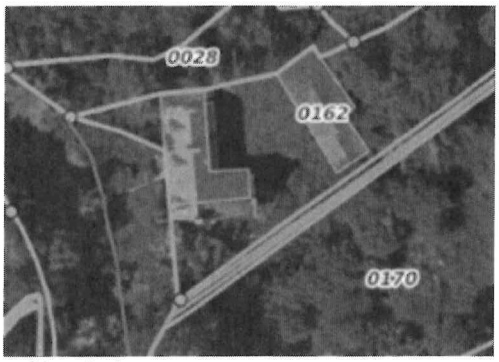
Séance ouverte à 19h

Présents : M. GUIZIOU Pierre, Maire ; M. ABJEAN Pierre, Mme NICOLAS Anne-Cécile, M. ABIVEN Nicolas, Mme LE TRAON Sandrine, M. SERVEL Philippe, Mme MAYOL Sandrine, M. LE HIR Laurent, adjoints au maire ; M. BOSSARD Jacques, Mmes NEDELEC Véronique, LE HIR Claude, BEGOC JURADO Emmanuelle, MM. L'HOUR Stéphane, BESSON Stéphane, Mme RIOU Sandrine, M. TORCHEN Erwan, Mme LE BOT Carole, M. KERMARREC Yann, Mme LESCOUALCH Céline, MM. BOUCHER David, OLLIVIER David, Mme JEZEQUEL Audrey, M. TANNE Nicolas, Mme L'AZOU Laura

Ont donné procuration : Mme LEMOINE-LESTOQUOY Catherine a donné procuration à M. SERVEL Philippe ; M. BARREAU Eric a donné procuration à L'HOUR Stéphane ; Mme KÖNIG Coralie a donné procuration à Mme LE TRAON Sandrine

****

OBJET : Projet de cession d'un délaissé de voirie communale
❖ Mmes PENGAM – route de Kérivoal



M. LE HIR expose :
Mmes Pengam, propriétaires de la parcelle cadastrée ZE n°162, à Fraval, demandent à faire l'acquisition d'un délaissé de voirie communale. Cette portion de terrain est d'une contenance cadastrale approximative de 363 m².

La surface sera déterminée par bornage réalisé par un géomètre.
Le projet sera soumis à une enquête publique locale de quinze jours.

Vu la saisine des Domaines,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire, cadre de vie, voirie et réseaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ***Accepte la cession d'un délaissé de voirie communale à Mmes PENGAM, situé à l'ouest de la parcelle cadastrée section ZE n°162,***
- ***Fixe le prix de la cession à 2,5 €/m² soit 910 €, conformément à l'avis des Domaines,***
- ***Autorise le maire à signer l'acte de vente et toutes autres pièces nécessaires à cet effet si le projet n'apporte ni observation, ni réclamation défavorable au cours de l'enquête publique locale.***
- ***Précise que les frais engendrés par cette opération (géomètre, notaire ...) sont à la charge de Mmes PENGAM.***

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

La secrétaire de séance

Audrey JEZEQUEL